



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt: **90402436.1**

(51) Int. Cl.⁵: **A47F 5/00, A47F 1/12, A47B 57/58**

(22) Date de dépôt: **04.09.90**

(30) Priorité: **04.09.89 FR 8911538**

(72) Inventeur: **Bouan, Bruno**
 6, rue d'Ecosse
 F-75005 Paris(FR)

(43) Date de publication de la demande:
13.03.91 Bulletin 91/11

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI LU NL SE

(74) Mandataire: **Kügele, Bernhard**
NOVAPAT FRANCE 63 bis, boulevard
Bessières
F-75017 Paris(FR)

(71) Demandeur: **BRUNO BOUAN CREATION**
 6 rue d'Ecosse
 F-75005 Paris(FR)

(54) **Mobilier de stockage et d'exposition d'articles sensiblement parallélépipédiques et dispositif de maintien mis en oeuvre par un tel mobilier.**

(57) La présente invention concerne un mobilier de présentation et de stockage d'articles sensiblement parallélépipédiques. Ce mobilier est constitué d'une pluralité de tablette superposées comportant des dispositifs de maintien et de séparation des articles. Selon une variante, le dispositif de maintien et de séparation d'article est constitué par une première pièce (10) en forme de C dont le bord inférieur correspond sensiblement au profil de la partie avant

de la tablette supérieure (1). Une deuxième pièce (11) peut être glissée à l'intérieur d'une fente prévue sur la première pièce (10). Cette deuxième pièce (11) présente une partie plane (12) assurant d'une part le verrouillage du dispositif sur la tablette supérieure (1), et d'autre part la séparation des articles (3 à 9) disposés sur la tablette inférieure (2).

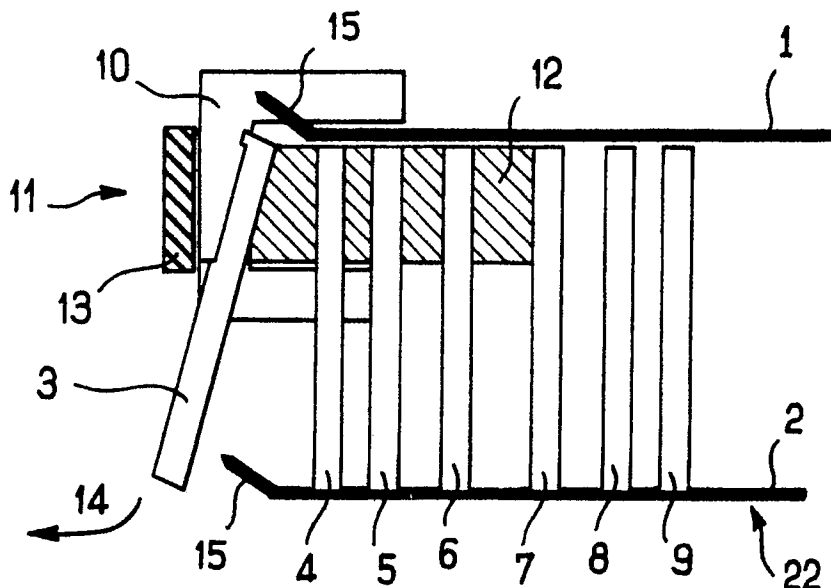


FIG. 1

MOBILIER DE STOCKAGE ET D'EXPOSITION D'ARTICLES SENSIBLEMENT PARALLELEPIPEDIQUES ET DISPOSITIF DE MAINTIEN MIS EN OEUVRE PAR UN TEL MOBILIER.

La présente invention concerne un mobilier de stockage et d'exposition d'articles sensiblement parallélépipédiques tels que des livres, des disques, des disques compacts, des cassettes ou des vidéo-cassettes. Les présentoirs connus dans l'état de l'art sont constitués par des tablettes superposées sur lesquelles sont disposés des articles. L'emplacement de chaque rangée d'articles est délimité par des bordures fixes. De ce fait, les possibilités d'organisation des articles sur le mobilier d'exposition sont très limitées. Or, il peut être souhaitable de pouvoir exposer côte à côte des articles de dimensions différentes, par exemple des disques, des cassettes, des disques compacts et des vidéo-cassettes concernant un même auteur ou un même thème. L'objet de la présente invention est de remédier à cette inconvénient en proposant un mobilier modulaire, particulièrement esthétique, et présentant une grande facilité d'aménagement.

La présente invention concerne en particulier un mobilier de stockage et d'exposition d'articles sensiblement parallélépipédiques, constitués par des tablettes superposées sensiblement parallèles entre elles et comportant des dispositifs amovibles de séparation de deux séries consécutives d'articles. Les dispositifs de séparation comportent des moyens de maintien temporaire de la face avant du premier article de la rangée, dans un plan sensiblement vertical. Le mobilier de stockage et de présentation ainsi réalisé permet une exposition optimale des articles. Le consommateur peut retirer le premier article qu'il souhaite acquérir. L'article suivant prend ainsi sa place et est maintenu dans un plan sensiblement vertical par le moyen de maintien temporaire du dispositif de séparation.

Selon un mode de réalisation avantageux, le mobilier est constitué par un cadre supportant une pluralité de profilés longitudinaux, d'une hauteur sensiblement à la hauteur des articles exposés, chacun des profilés présentant une bordure supérieure et une bordure inférieure sensiblement horizontale, les tablettes comportant le long de le bord longitudinal arrière une bande profilée s'intercalant entre la bordure inférieure et la bordure supérieure de deux profilés superposés. Selon un premier mode de réalisation, la tablette comporte une bande arrière profilée, munie d'orifices coopérant avec des tétos disposés sur la bordure supérieure des profilés longitudinaux. Selon un deuxième mode de réalisation, la tablette comporte une bande longitudinale d'appui, comprise entre la bordure profilée et la tablette, la bande d'appui étant sensiblement verticale et coopérant avec le profilé longitudinal

lorsque la tablette est en place.

Ces deux modes de réalisation permettent de rajouter ou de supprimer des tablettes de façon extrêmement simple. Selon un mode de réalisation particulier, les tablettes comportent une pluralité de perçages, alignés sur un axe longitudinal, la distance entre deux perçages consécutifs correspondant sensiblement au plus grand commun dénominateur des différentes largeurs d'articles à exposer, augmenté de la distance entre deux articles consécutifs. Le dispositif de maintien est positionné par des plots coopérant avec lesdits perçages. Il est ainsi possible de transformer très rapidement l'organisation du mobilier de présentation en substituant un dispositif de maintien d'une largeur donnée par un dispositif de maintien d'une largeur différente.

Selon une première variante, le dispositif de maintien est constitué par une ceinture d'une profondeur sensiblement égale à la profondeur des tablettes, et d'une largeur sensiblement égale à la largeur de l'article. Le dispositif de maintien comporte une pièce d'appui mobile le long d'un axe médian perpendiculaire à la face avant de l'article présenté. Cette pièce d'appui est repoussée contre la partie avant de la ceinture par un ressort.

Lorsque le premier article de la série est pris par un consommateur, le ressort agit sur la pièce d'appui pour faire avancer l'ensemble des articles d'un pas, de façon à ce que le deuxième article prenne la place de celui qui vient d'être retiré. Ainsi, le consommateur voit toutes les faces avant des articles alignés, quelque soit le nombre d'articles restant derrière l'article exposé. Selon une variante avantageuse de la présente invention, le dispositif de maintien est constitué par une pluralité de pièces en forme de H lorsqu'elles sont vues en coupe horizontale, lesdites pièces comportant une paroi transversale reliée à chaque extrémité à une paroi longitudinale. La paroi transversale présente au moins une rainure de guidage d'une pièce d'appui mobile soumise à l'action d'un ressort tendant à repousser vers la face avant. Il est ainsi possible de construire un mobilier de façon très modulaire, et d'adapter le mobilier de façon extrêmement souple à des usages différents : présentation de cassettes, de disques compacts, de vidéo-disques, etc. Le réaménagement du présentoir se fait par simple déplacement des pièces en forme de H, toutes semblables.

De préférence, l'arête inférieure de la paroi transversale présente des moyens de clipsage de la pièce dans les perçages des tablettes. Ce mode de réalisation permet de réorganiser le présentoir

sans recours à aucun outillage.

Avantageusement, la paroi transversale est raccordée à l'une des extrémités à une première longitudinale et à l'autre extrémité à une deuxième paroi longitudinale de même largeur et de hauteur différente. Selon ce mode de réalisation, il est possible d'adapter le mobilier à des articles de dimension différente en retournant, suivant le cas, les pièces en forme de H dans un sens ou dans l'autre de façon à présenter soit la paroi longitudinale la plus haute, soit la paroi longitudinale la plus basse.

De préférence, la pièce d'appui coulisse entre deux pièces en forme de H consécutives par l'intermédiaire de pièces de liaison présentant une fente d'introduction de la tranche de la pièce d'appui, et sur la face opposée des tétons aptes à coopérer avec les rainures de guidage. De même, il est avantageux de prévoir sur la tranche des parois longitudinales une rainure apte à coopérer avec la lame d'appui du ressort. Selon ce mode de réalisation, il est aisé d'inverser la pièce d'appui et la lame d'appui de façon à adapter le dispositif soit à des articles de grande dimension, soit à des articles de petite dimension.

La présente invention concerne également un dispositif de maintien et de séparation d'articles disposés sur un présentoir comportant au moins deux tablettes. La tablette supérieure présente une bande longitudinale avant inclinée. Le dispositif de maintien et de séparation est constitué par une première pièce munie d'une fente dans laquelle peut être glissée une seconde pièce sensiblement plane, disposée perpendiculairement à l'axe longitudinal de la tablette lorsque le dispositif est en place. L'espace compris entre le bord inférieur du bras supérieur et le bord supérieur de la partie plane de la deuxième pièce correspond, sur une partie au moins de la longueur de la partie plane de la deuxième pièce, à l'épaisseur de la partie avant de la tablette supérieure.

Ce type de dispositif s'adapte en particulier sur une tablette munie d'une bande avant inclinée. Bien entendu, il s'adapte également sur des tablettes présentant, par exemple, un bosselage longitudinal ou toutes autres déformations par rapport à un plan.

Le dispositif selon la présente invention peut être posé en un endroit quelconque de la tablette supérieure. Le verrouillage de la première pièce lorsqu'elle est mise en place s'effectue par glissement de la deuxième pièce à l'intérieur de la fente. Cette deuxième pièce assure d'une part le verrouillage de la position du dispositif de maintien et d'autre part la séparation de deux séries d'articles disposés sur les tablettes.

Avantageusement, la partie plane de la deuxième pièce comporte des lignes de ruptures trans-

versales. Ces lignes de ruptures permettent d'ajuster la longueur sur laquelle s'effectue la séparation de deux articles. Elles permettent en particulier d'utiliser un modèle unique de pièce pour des tablettes de profondeur différente.

Selon un mode de réalisation préféré, la deuxième pièce est constituée par une réglette transversale, d'une largeur supérieure à l'épaisseur de la première pièce, prolongée par une partie plane d'une hauteur sensiblement égale à la largeur de la fente. Avantageusement, la réglette est décentrée par rapport à la partie plane. Cette réglette transversale assure le blocage vers l'avant des articles disposés sur les tablettes. Lorsqu'elle est décentrée, il est possible de mettre côte à côte un dispositif de maintien à droite et un dispositif de maintien à gauche.

Avantageusement, la première partie présente une forme de C constituée par une branche supérieure et une branche inférieure sensiblement parallèles reliées par une branche perpendiculaire munie d'une fente médiane. La branche inférieure présente sur son bord supérieur une rainure médiane d'une largeur sensiblement égale à l'épaisseur de la partie plane de la deuxième pièce. Cette rainure constitue un moyen de guidage de la partie plane de la deuxième pièce. Selon un mode de réalisation particulier, le bord avant de la branche perpendiculaire de la première pièce comporte des moyens encliquetables susceptibles de coopérer avec des moyens complémentaires prévus sur la réglette de la deuxième pièce. Ces moyens encliquetables permettent de bloquer les deux pièces une fois qu'elles sont mises en place sur la tablette.

Selon une variante particulière, la réglette présente sur sa face avant une surface sur laquelle peut être mise en place une étiquette de références ou de prix.

La deuxième pièce est de préférence symétrique par rapport au plan longitudinal médian perpendiculaire à la surface plane, de même, la première pièce est avantageusement symétrique par rapport à un plan longitudinal médian. La réalisation de pièces symétriques permet de réaliser des dispositifs de maintien à droite et de maintien à gauche avec un seul jeu de pièces.

La présente invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui suit, s'appuyant sur les dessins ou :

- la figure 1 représente une vue de face d'un présentoir muni d'un dispositif selon l'invention,
- la figure 2 représente une vue de face de la première pièce,
- la figure 3 représente une vue de profil de la première pièce,
- la figure 4 représente une vue de face de la deuxième pièce, et

- la figure 5 représente une vue arrière de la deuxième pièce.
- la figure 6 représente une variante du dispositif de maintien.
- la figure 7 représente une vue en perspective d'une pièce de maintien à une échelle 5.
- La figure 8 représente une vue en perspective d'une variante d'un présentoir suivant l'invention.

Le mobilier selon la présente invention comporte deux tablettes (1, 2) parallèles entre elles. Ces tablettes peuvent être fixées sur un bâti ou sur le mur suivant des procédés et des dispositifs connus. En particulier, le mobilier peut être constitué par un bâti formé de tubes rectangulaires formant un cadre vertical. Ce cadre vertical assure la rigidité de l'ensemble. Des panneaux profilés sont disposés verticalement sur ce bâti. Ces panneaux profilés présentent une bordure supérieure et une bordure inférieure horizontale, d'une largeur suffisante pour former un point d'appui des tablettes (1, 2). La hauteur de ces panneaux profilés correspond sensiblement aux articles destinés à être exposés et plus précisément aux plus petits des articles destinés à être exposés.

Les tablettes peuvent être ainsi mises en place dans chaque fente séparant deux panneaux profilés superposés, ou seulement dans certaines fentes, de façon à réserver entre elles une hauteur plus importante pour des articles de plus grandes dimensions. La tablette (1) présente sur sa bordure arrière une bande sensiblement verticale se poursuivant par une bande sensiblement horizontale. La bande sensiblement horizontale vient s'insérer entre la bordure supérieure d'un panneau profilé et la bordure inférieure du profilé supérieur. La bande verticale de la tablette prend appui contre le panneau profilé inférieur. On obtient ainsi une bonne rigidité de la tablette, même lorsqu'elle contient un nombre important d'articles. Pour bloquer la tablette, on peut prévoir des tétons disposés sur la bordure supérieure de chacun des panneaux profilés. Ces tétons coopèrent avec des orifices disposés sur la bande arrière horizontale de la tablette.

Le bâti peut être constitué par un cadre rectangulaire vertical. Il peut également comporter une partie supérieure inclinée en dévers, de façon à ce que les articles soient disposés sensiblement sur un arc de cylindre, dont l'axe passerait par les yeux d'un consommateur de taille moyenne, se déplaçant à une distance habituelle du présentoir. Les tablettes sont ainsi inclinées vers le bas. Les articles sont néanmoins retenus par les dispositifs de maintien et de séparation et ne peuvent ainsi tomber sur le sol.

Selon un premier mode de réalisation des dispositifs de séparation représentés en figure 1, est constitué par une première pièce (10) dans laquelle est introduite une deuxième pièce (11). La deuxième

pièce (11) présente une partie plane (12) séparant deux séries d'articles. Une réglette (13) dépasse de la première pièce (10) vers l'avant. La largeur de cette réglette (13) est supérieure à l'épaisseur de la pièce (10). Cette réglette (13) empêche donc le retrait du premier article (3) suivant une direction perpendiculaire à sa face avant. Le retrait s'effectue en faisant basculer le premier article (3) comme indiqué par la flèche (14). Le mouvement consiste à tirer vers l'avant le bas de l'article de façon à lui faire dépasser le bord avant incliné (15) de la tablette inférieure (2). En retirant ensuite l'article vers le bas, il peut être extrait du présentoir.

La figure 2 représente une vue en détail, à une échelle légèrement supérieure, de la première pièce du dispositif. Cette première pièce est constituée d'un bras supérieur (16) et d'un bras inférieur (17) sensiblement parallèles, reliés par un bras perpendiculaire (18). Le bord inférieur (19) de la branche supérieure (16) est constitué par deux segments (20, 21). L'angle formé entre le segment avant (21) et le segment arrière (20) correspond à l'angle formé entre la bande avant inclinée (15) des tablettes (1, 2), et le plan général (22) des tablettes. Bien entendu, si les tablettes (1, 2) présentaient non pas une bande avant inclinée (15) mais un bosselage ou une nervure longitudinale, le bord inférieur (19) du bras supérieur (16) aurait la forme complémentaire appropriée. Le bras perpendiculaire (18) présente une fente (23) dont la hauteur correspond à la largeur de la partie plane (12) de la deuxième pièce (11), et dont la largeur correspond à l'épaisseur de la partie plane (12) de la deuxième pièce (11). La largeur de cette fente est définie de façon à ce que l'espace subsistant entre le bord inférieur (19) du bras supérieur (16), et le bord supérieur (24) de la deuxième pièce (11) correspondent sensiblement à l'épaisseur d'une tablette (1, 2). Les moyens encliquetables (25, 26) coopèrent avec des moyens complémentaires (27, 28) prévus sur la face arrière de la réglette (13) de la deuxième pièce (11). La deuxième pièce est représentée de face en figure 4. Elle comporte une partie plane (12) dont les dimensions ont été explicitées précédemment. La longueur de cette partie plane (12) peut être ajustée par cassure le long des lignes de rupture (29). Ces lignes de rupture (29) permettent d'ajuster la longueur de la partie plane (12) à la profondeur de la tablette, qui sera plus ou moins importante suivant le nombre d'articles qu'elle est sensée recevoir.

La figure 5 représente la deuxième pièce vue de derrière. Elle comporte une partie plane (12), prolongée par une réglette (13) comportant des moyens complémentaires (27, 28) encliquetables. La réglette (13) comporte une première partie (30) d'une largeur sensiblement égale à l'épaisseur de

la première pièce et une deuxième partie (31) d'une plus grande largeur destinée d'une part au blocage des articles disposés sur la tablette, et d'autre part la mise en place, sur la face avant d'étiquettes de présentation des articles exposés ou de références ou encore de prix.

Selon un deuxième mode de réalisation, exposé en figure 6, le dispositif de maintien des articles est constitué par une ceinture (35) rigide comportant deux flans latéraux (36, 37), un flan arrière (38) et deux pattes avant (39, 40). Cette ceinture est avantageusement réalisée en tôle pliée. La largeur de cette ceinture correspond à la largeur des articles (3, 4, 5, 6, 7, 8). Les articles sont repoussés contre les deux pattes avant (39, 40) par un ressort (41) exerçant une pression sur une pièce d'appui (42).

Sur chaque flan latéral se trouve une patte (43) et une patte latérale (44). Une pièce de fixation (45) vient s'insérer dans le volume délimité par les pattes latérales (43, 44). Cette pièce de fixation (45) est clipsée dans des perçages prévus sur la tablette. Ces perçages sont alignés de façon à pouvoir recevoir des pièces de fixation correspondant à des dispositifs de maintien de différentes largeurs. Le montage s'effectue comme suit : On dispose tout d'abord des pièces de fixation aux tailles adéquates sur la tablette. On introduit ensuite une pièce de fixation (45) entre les pattes latérales (43, 44) adjacentes. On poursuit l'opération jusqu'à ce que tous les dispositifs de maintien soient en place. Le retrait du premier article se fait en exerçant une légère traction vers le haut, de façon à ce que son bord inférieur dépasse le bord supérieur des pattes de maintien avant (39, 40). A ce moment là, le deuxième article peut avancer jusqu'à venir en contact avec la face avant du dispositif de maintien. A titre d'exemple, le ressort mis en oeuvre est constitué par un fil d'acier d'un diamètre de neuf dixième de millimètre.

La figure 7 représente un exemple de réalisation d'une pièce de fixation (45). Cette pièce de fixation (45) comporte une tête (46) facilitant sa préhension et sa mise en place dans l'espace compris entre deux pattes latérales adjacentes (43, 44). La section de la tête (46) est supérieure à la section de l'espace creux délimité par les pattes latérales adjacentes (43, 44). Cette tête (46) est raccordée à une tige (47) dont la longueur, la largeur et la profondeur correspondent sensiblement au volume délimité par deux pattes latérales adjacentes (43, 44). A l'opposé de la tête de la pièce de fixation (45) se trouve un pied (50) dont la section correspond sensiblement aux perçages prévus sur la tablette. Ce pied est divisé en deux branches symétriques séparées par une fente (51). Lorsque la pièce de fixation (43) est mise en place, les bords (49) du pied (50) viennent en contact

avec les bords du perçage avec lesquels la pièce doit coopérer. Lorsque le pied (50) de la pièce (45) est totalement engagé dans le perçage correspondant, les deux branches reprennent leur position initiale du fait de l'élasticité du matériau employé. Le bord supérieur incliné (49) vient alors s'opposer au retrait de la pièce de fixation.

Toutefois, lorsque l'on exerce une traction sur la tête de la pièce de fixation, l'inclinaison du bord supérieur (48) du pied (50) provoque le rapprochement des deux branches symétriques. Le rapprochement permet le retrait du pied (50) du perçage de la tablette.

La pièce de fixation est avantageusement réalisée en matière plastique déformable élastiquement. Les sections de la tête, du pied et de la tige peuvent être de forme quelconque, en particulier ronde ou rectangulaire.

La figure 8 représente un autre mode de réalisation de l'invention. La tablette (1) présente à sa face arrière une bande (60) sensiblement verticale se poursuivant par une bande (61) sensiblement horizontale et se terminant par une bande extérieure (62) en biais. Le dispositif de maintien est constitué par des pièces (63, 64) en forme de H, vues en coupe horizontale. Ces pièces présentent une paroi transversale (65) disposée verticalement et reliée à chaque extrémité à une paroi longitudinale arrière (66) et à une paroi longitudinale avant (67). La paroi transversale (65) présente deux rainures de guidage (68, 69). Elle présente également, le long de son arête inférieure, des moyens des moyens de clipsage (70, 71) permettant de positionner les pièces en H (63, 64) sur la tablette pourvue de perçages précédemment décrits. Les parois avant (66) et arrière (67) sont de largeur identique mais de hauteur différente. Ainsi, pour présenter des articles de faible hauteur, on dispose la paroi longitudinale la plus basse vers l'avant. Au contraire, pour présenter des articles de plus grande dimension, on inverse la pièce en forme de H pour présenter vers l'avant la paroi longitudinale la plus haute. Les parois longitudinales présentent sur leurs tranches des rainures (68, 69, 70, 71) dans lesquelles peut être introduite une lame d'appui (72). Le dispositif de maintien des articles est complété par une pièce d'appui (73), de préférence de largeur identique à la lame d'appui (72) de façon à ce qu'il soit possible d'inverser ces deux pièces et d'adapter ainsi le dispositif de maintien à des articles de hauteur différente. La pièce d'appui (73) coulisse transversalement sous l'action d'un ressort (74) grâce à des pièces de liaison (75, 76) comportant une rainure (77, 78) dans laquelle ladite pièce d'appui peut être introduite et maintenue. Cette pièce de liaison (75, 76) comporte également des tétons (78, 79) aptes à coopérer avec les rainures de guidage (68, 69).

Il est bien entendu que la présente invention peut être réalisée sous de nombreuses variantes équivalentes sans pour autant sortir du champ de la protection.

Revendications

1 - Mobilier de stockage et d'exposition d'articles sensiblement parallélépipédiques, caractérisé en ce qu'il est constitué par des tablettes (1, 2) superposées, sensiblement parallèles comportant des dispositifs amovibles de séparation de deux séries consécutives d'articles, lesdits dispositifs de séparation comportant des moyens de maintien temporaires de la face avant du premier article dans un plan sensiblement vertical.

2 - Mobilier selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est constitué par un cadre supportant une pluralité de profilés longitudinaux d'une hauteur sensiblement identique à la hauteur des articles exposés et présentant chacun une bordure supérieure et une bordure inférieure sensiblement horizontale, les tablettes comportant le long de le bord longitudinal arrière une bande profilée s'intercalant entre la bordure inférieure et la bordure supérieure de deux profilés superposés.

3 - Mobilier selon l'une quelconque des revendications 1 à 2, caractérisé en ce que la bande profilée comporte des orifices coopérant avec des têtes disposés sur la bordure supérieure ou inférieure des profilés longitudinaux.

4 - Mobilier selon l'une quelconque des revendications 1 à 2, caractérisé en ce que la tablette comporte une bande longitudinale d'appui comprise entre la bordure profilée et la tablette, cette bande d'appui coopérant avec le profilé longitudinal lorsque la tablette est en place.

5 - Mobilier selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les tablettes comportent une pluralité de perçages alignés sur un axe longitudinal, la distance entre deux perçages consécutifs correspondant sensiblement au plus grand commun dénominateur des différentes largeurs d'articles à exposer, augmenté de la distance entre deux articles consécutifs et en ce que le dispositif de maintien est positionné par des plots de fixation (45) coopérant avec lesdits perçages.

6 - Mobilier selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le dispositif de maintien est constitué par une ceinture (36) d'une profondeur sensiblement égale à la profondeur des tablettes et d'une largeur sensiblement égale à la largeur des appuis des articles, le dispositif comportant en outre une pièce d'appui (42) soumise à l'action d'un ressort (41) tendant à le repousser vers la face avant.

7 - Mobilier selon la revendication 6, caractérisé en ce que les dispositifs de maintien comportent sur chaque face latérale (36, 37) des pattes de fixation complémentaires (43, 44) délimitant un espace creux susceptible de recevoir une pièce de fixation (45) comportant une tête de section supérieure à la section du dit espace creux, une tige dont la section et la longueur correspondent sensiblement à la section et à la longueur du dit espace creux et un pied susceptible de coopérer avec un perçage prévu dans la tablette.

8 - Mobilier, selon l'une quelconque des revendications (1 à 5), caractérisé en ce que le dispositif de maintien est constitué par une pluralité de pièces (63, 64) en forme de H vues en coupe horizontales, lesdites pièces en forme de H comportant une paroi transversale (65) reliée à chaque extrémité à une paroi longitudinale (66, 67), la paroi transversale (65) comportant au moins un moyen de guidage (68) d'une pièce d'appui (73) mobile sous l'action d'un ressort (74) tendant à la repousser vers l'avant.

9 - Mobilier, selon la revendication 8, caractérisé en ce que l'arête inférieure de la paroi transversale présente des moyens de clipsage (70) de la pièce en forme de H (64) dans un perçage d'une des tablettes (1).

10 - Mobilier, selon l'une quelconque des revendications 8 à 9, caractérisé en ce que la paroi transversale (65) est raccordée à l'une des extrémités à une première paroi longitudinale (67) et à l'autre extrémité à une deuxième paroi longitudinale (66) de même largeur, et de hauteur différente.

11 - Mobilier, selon l'une quelconque des revendications 8 à 10, caractérisé en ce que la pièce d'appui (73) coulisse entre deux pièces en forme de H (63, 64) consécutives par l'intermédiaire de pièces de liaison (75) présentant une fente d'introduction (77) et sur la face opposée des têtes (78, 79) aptes à coopérer avec les rainures de guidage (68, 69).

12 - Mobilier, selon l'une quelconque des revendications 8 à 11, caractérisé en ce que la tranche des parois longitudinales (66, 67) présente une rainure (68, 69, 70, 71) apte à coopérer avec une lame d'appui (72) du ressort (74).

13 - Dispositif de maintien et de séparation d'articles destinés à la mise en oeuvre sur un mobilier conforme à la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est constitué par une première pièce (10) munie d'une fente (23) dans laquelle peut être glissée une seconde pièce (11) comportant une partie (12) sensiblement plane d'une largeur correspondant sensiblement à la hauteur de la fente (23) et d'une épaisseur correspondant sensiblement à la largeur de la fente (23), la partie plane (12) étant perpendiculaire à l'axe longitudinal de la tablette (11) lorsque le dispositif est en place, la

première pièce (10) présentant un bras supérieur (16) susceptible de reposer sur la tablette supérieure (1), l'espace compris entre le bord inférieur (19) du dit bras supérieur (16) et le bord supérieur (24) de la partie plane (12) de la deuxième pièce (11) correspondant, sur une partie au moins de la longueur de la partie plane (12) de la deuxième pièce (11), à l'épaisseur de la partie avant de la tablette supérieure (1). 5

14 - Dispositif de maintien et de séparation d'articles selon l'une quelconque des revendications 8 à 9, caractérisé en ce que la première partie (10) présente une forme de C constituée par une branche supérieure (16) et une branche inférieure (17) parallèles, reliées par une branche perpendiculaire (18) munie d'une fente médiane (23), la branche inférieure (17) présentant sur son bord supérieur une rainure médiane d'une largeur sensiblement égale à l'épaisseur de la partie plane (12) de la deuxième pièce (11). 10 15 20

25

30

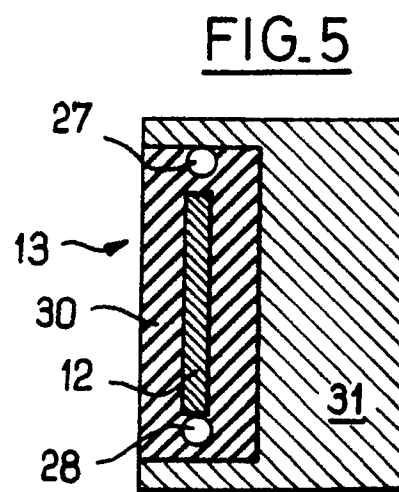
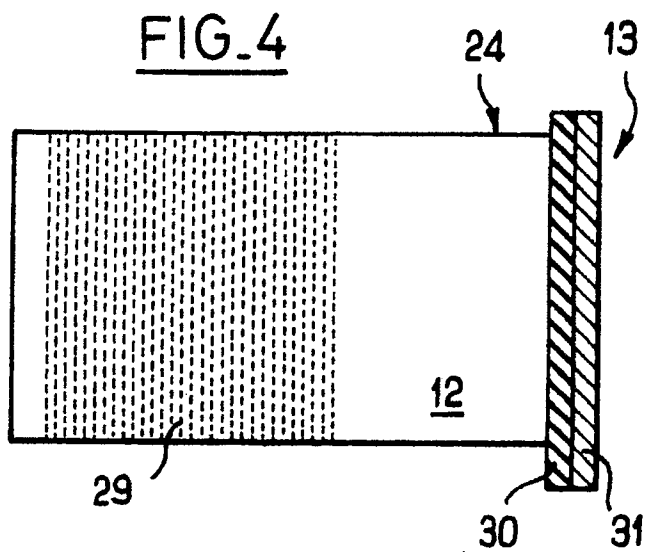
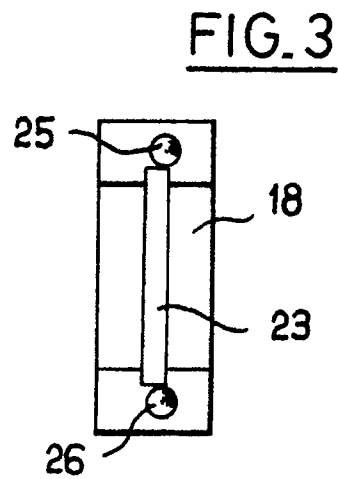
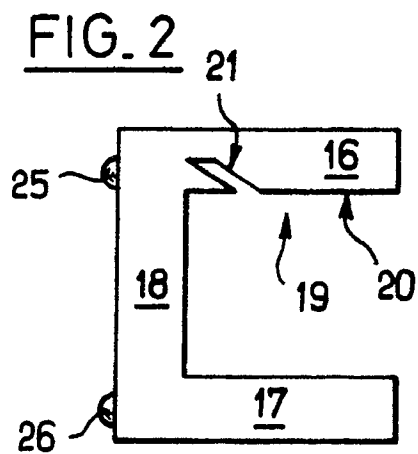
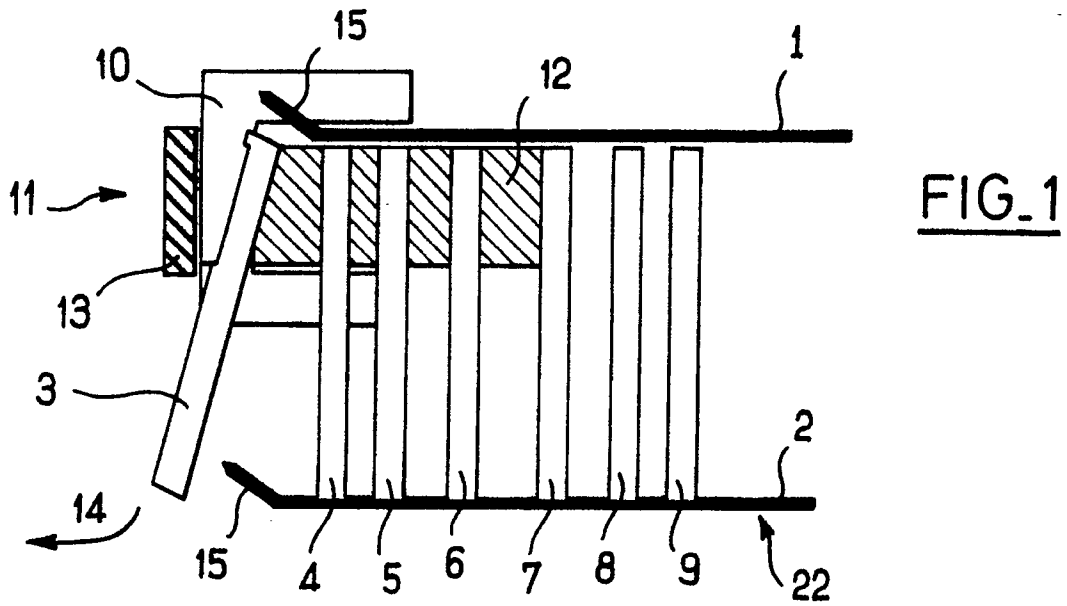
35

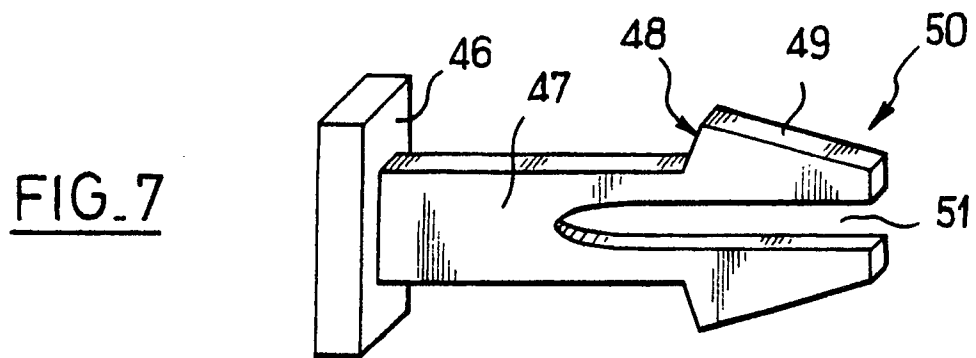
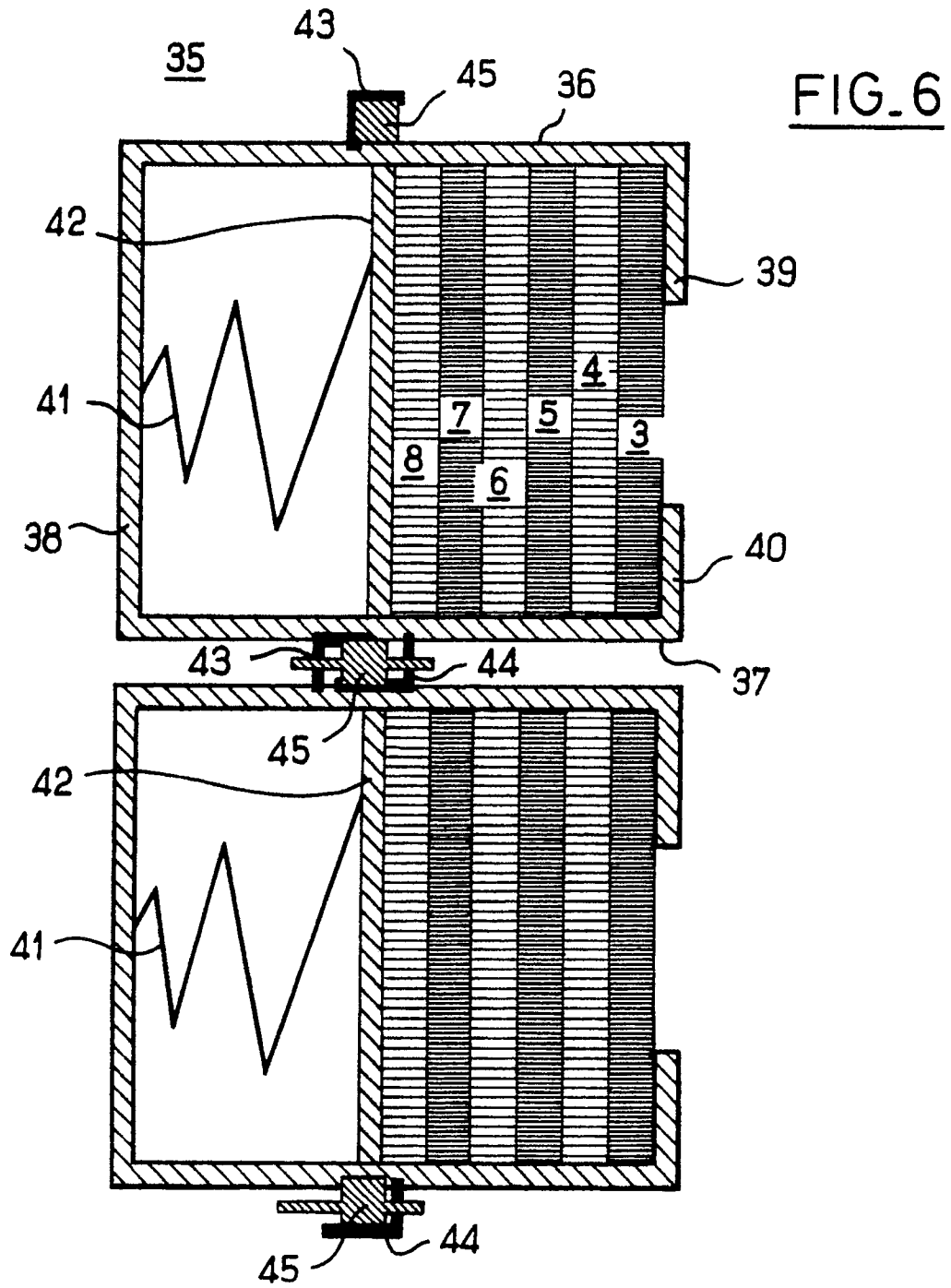
40

45

50

55







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 90 40 2436

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
X	DE-C-8 644 45 (CLAREN) * Page 1 - page 2, ligne 80; figures 1,2 * - - -	1	A 47 F 5/00 A 47 F 1/12 A 47 B 57/58
Y		2,4	
Y	FR-A-2 450 582 (COTTE) * Page 2, lignes 13-29; page 3, lignes 1-4; figures 1-4 * - - -	2,4	
A		3	
A	DE-A-2 207 521 (SCHRAMM) * Page 3, ligne 11 - page 4, ligne 1; figure 1 * - - -	3	
A	US-A-4 193 650 (ZERO-MAX IND., INC.) * Extrait; figure 1 * - - -	5,9	
A	US-A-4 706 821 (JOCKEY INTERNATIONAL INC.) * Extrait; figures 1-3 * - - -	6-8,11	
A	DE-A-3 212 973 (EINKAUFSZENTRALE FÜR ÖFFENTLICHE BIBLIOTHEKEN GmbH) * Page 4 - page 5, ligne 4; page 9, lignes 16-22; figure 1 * - - -	13,14	
A	US-A-4 183 438 (LOBLAWS COMPANIES LTD) - - - - -	1,9,10	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5) A 47 F A 47 B
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 14 novembre 90	Examineur DE GROOT R.K.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			